



**DELIBERATION N° 25/133 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'AVENANT N° 15 À LA CONVENTION DE CONCESSION POUR  
LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES À HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITÉ  
DE CORSE - RÉSEAU RHDCOR**

**CHÌ APPROVA L'AGHJUSTU NU 15 À A CUNVENZIONE NANTU À A  
CUNCESSIONE PÈ A CREAZIONE È A GESTIONE DI UN RETALE DI  
CUMUNICAZIONE ELETTRONICA D'ALTU FLUSSU IN CORSICA**

**REUNION DU 29 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre, la Commission Permanente, convoquée le 21 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Véronique ARRIGHI  
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 05/129 AC de l'Assemblée de Corse du 18 juillet 2005 approuvant le choix du concessionnaire de la délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau haut débit corse (RHDCOR),
- VU** la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et France Télécom le 1<sup>er</sup> septembre 2005 et notifiée le 30 septembre 2005,

- VU** la délibération n° 05/248 AC de l'Assemblée de Corse du 26 novembre 2005 approuvant l'avenant numéro 1 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 06/051 AC de l'Assemblée de Corse du 10 avril 2006 approuvant l'avenant numéro 2 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 07/138 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2007 approuvant l'avenant numéro 3 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 08/125 AC de l'Assemblée de Corse du 10 juillet 2008 approuvant l'avenant numéro 4 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 09/147 AC de l'Assemblée de Corse du 20 juillet 2009 approuvant l'avenant numéro 5 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 11/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2011 approuvant l'avenant numéro 6 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 12/137 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2012 approuvant l'avenant numéro 7 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 14/223 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 approuvant l'avenant numéro 8 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/360 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 approuvant l'avenant numéro 9 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 19/180 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2019 approuvant l'avenant numéro 10 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 20/218 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant numéro 11 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/041 CP de la Commission du 24 mars 2021 approuvant l'avenant numéro 12 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/123 CP de la Commission Permanente du 19 mai 2021 approuvant l'avenant numéro 13 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/106 CP de la Commission Permanente du 25 juillet 2024 approuvant l'avenant numéro 14 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** présentation du projet d'avenant n° 15 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**N'a pas participé au vote (1) : M.**

Paul-Félix BENEDETTI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, tel

qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'avenant n°15 de la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit en Corse, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :**

**PREND ACTE** que le présent avenant ne modifie pas l'enveloppe de la subvention globale allouée au délégataire dans le cadre du contrat de concession signé le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre les actes nécessaires découlant de la présente décision.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS